

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public sous forme papier, à la mairie pendant les heures d'ouverture au public ou en consultation lors de mes permanences, n'a pas suscité une très grande curiosité de la part du public. Celui-ci n'a, semble-t-il, pas pris le temps de lire ce dossier pour acquérir une connaissance plus précise de l'ensemble du projet.

En revanche, certains documents du dossier mis en ligne sur le site du registre numérique ont été visualisés 158 fois au total et téléchargés à 94 reprises sur la durée de l'enquête. Le PADD, document clé du projet de PLU, a été visualisé 21 fois et a été téléchargé 15 fois. Cet intérêt du public constitue l'un des points positifs de l'enquête publique.

Ce procès-verbal de synthèse des observations comporte quatre annexes :

- l'annexe I : est consacrée à un bilan comptable des observations du public ;
- l'annexe II : est constituée de l'analyse des observations formulées par le public ;
- l'annexe III : concerne la synthèse des observations des Personnes Publiques Associées (P.P.A.), dont vous avez déjà été destinataire ;
- l'annexe IV : aborde un dépouillement par thèmes, afin de synthétiser les problématiques abordées susceptibles d'amener des commentaires supplémentaires de votre part.

En effet, les différents points développés dans cette dernière annexe méritent, à mon sens, une réponse précise de la part de la municipalité ; en particulier pour les contre-propositions sur lesquelles il est de première importance que vous vous positionniez.

En réponse aux observations formulées tant par les P.P.A. que par le public, cette dernière phase de l'enquête publique permet effectivement au responsable du projet, s'il le souhaite, d'apporter des précisions ou de proposer de faire évoluer à la marge le projet arrêté par le Conseil Municipal et soumis à enquête.

Vous pouvez pour cela m'adresser un mémoire en réponse au présent document qui, conformément à l'article 8 de l'arrêté cité en référence, devra me parvenir au plus tard le mercredi 19 juillet 2017.

M. Jean HODÈS

Commissaire enquêteur